

COPIREP News

Troisième année n° 05

15 août 2006

Editorial

C'est un processus !

Depuis quatre ans, le Gouvernement a adopté une nouvelle vision de la politique économique qui consiste notamment à asseoir la relance de la production sur le secteur privé tandis que l'État se désengage progressivement pour se contenir dans son rôle normatif et régulateur.

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement a notamment mis en place, avec le concours de la Banque Mondiale, un projet de développement et de compétitivité du secteur privé dont le Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises Publiques « COPIREP » en sigle, assure l'exécution.

Ce projet comprend deux composantes essentielles, qui résument les objectifs assignés au COPIREP à savoir, l'amélioration du climat des investissements par la mise en place d'un nouveau cadre juridique, fiscal et judiciaire et la réforme des entreprises publiques, pour libérer des champs d'activités économiques gelés jusque là par des monopoles publics ;

Afin de réunir un large consensus autour de la réforme conçue dans un esprit participatif, il a été constitué des Groupes sectoriels de travail. Il est dommage de constater le dysfonctionnement de ces GSS, faute d'une prise en charge adéquate, notamment le paiement des jetons de présence.

En outre, le retard dans l'adoption des projets de lois sur la modernisation du cadre juridique et institutionnel des entreprises publiques est aussi un frein à l'exécution du Projet.

Malgré ces écueils, le processus se poursuit ...

Projet de Compétitivité et Développement du Secteur Privé :

La réforme des entreprises publiques se poursuit dans la sérénité.

Le PCDSP a fait l'objet de l'accord de crédit IDA N° 3815 DRC signé entre le Gouvernement congolais et la Banque Mondiale. Les deux composantes les plus importantes de ce projet sont l'amélioration du climat des investissements par la mise en place d'un nouveau cadre juridique, fiscal et judi-

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, les activités suivantes ont été réalisées :
- la mise en place des tribunaux de commerce à Kinshasa et Lubumbashi et l'adhésion à l'ACA.

En ce qui concerne l'ACA, la loi portant autorisant la ratification de l'accord portant créa-

tion de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique a été adoptée par le Parlement et Promulguée par le Président de la République en date du 20 décembre 2004.

En date du 21 avril 2005, la contribution initiale de la RDC au capital de l'ACA, soit un montant de

100.000 USD, a été payée sur les ressources du Projet Compétitivité et Développement du Secteur Privé. Et l'accord de participation, qui rend effective l'implication de la RDC aux activités de l'Agence, a été signé le 27 mai 2005.

(Suite en page 2)

Le COPIREP vulgarise la législation OHADA



Partout, une assistance nombreuse et attentive

Le COPIREP a effectué au mois de mai et juin, la première partie de la campagne de sensibilisation et de vulgarisation de la législation OHADA, organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires. Point de départ, le Bas Congo. Une équipe d'ex-

perts conduite par le Secrétaire Exécutif adjoint chargé des questions juridiques du COPIREP, Me Alexis MANGALA Ngongo a animé une conférence à laquelle ont assisté des étudiants de l'Université Kongo, ceux de l'ISP Mbanza-Ngungu, des pro-

fesseurs ainsi que des magistrats, avocats et intellectuels intéressés. Après Mbanza-Ngungu, la campagne s'est poursuivie à l'Université Libre des Pays des Grands Lacs à Goma (Nord Kivu) le 19 mai, à l'université Catholique de Bukavu (Sud Kivu), le 22 mai, à l'Université de Lubumbashi (Katanga), le 5 juin, et à l'université de Mbuji Mayi (Kasaï Oriental), le 8 juin 2006. Il s'agit de préparer les milieux d'affaires et les scientifiques à la perspective de l'adhésion de la RDC à l'OHADA. En effet, le gouvernement de la RDC a engagé le processus d'adhésion à ce traité au cours du Conseil des ministres du 10 février 2006. ***

La réforme des entreprises publiques se poursuit ...

(suite de la page 1)

Les ressources pour payer les dix millions de dollars de fond de garantie sont disponibles dans le cadre du Projet. Et l'accord de participation, qui rend effective l'implication de la RDC aux activités de l'Agence, a été signé le 27 mai 2005.

Les ressources pour payer les dix millions de dollars de fond de garantie sont disponibles dans le cadre du Projet.

En ce qui concerne l'OHADA, le 10 février 2006, le Gouvernement a approuvé l'adhésion de la RDC à l'OHADA. Cependant, pour que cette adhésion soit effective il

reste à franchir les étapes suivantes : la lettre d'intention du Président de la République au Secrétaire Permanent de l'OHADA ; la loi autorisant la ratification du traité de l'OHADA et le dépôt de l'instrument de ratification et la création de la Commission Nationale OHADA. Mais auparavant, le COPIREP avait initié une étude sur les modalités d'adhésion de notre pays à cet organisme. La feuille de route élaborée à cet effet a été soumise aux Ministres de la Justice, de l'Économie Nationale et du Portefeuille, le 30 mars 2005. Dans la perspective de cette adhésion, la formation à la

législation OHADA de 450 juristes et économistes de plusieurs horizons a été assurée, et le Copirep s'emploie actuellement à la sensibilisation des milieux d'affaires, des professionnels du Droit, et des milieux scientifiques aux actes uniformes du Droit OHADA à travers les provinces du Pays. Toujours dans le cadre de l'amélioration du climat des investissements, le COPIREP a appuyé :

Le renforcement des capacités et le renforcement institutionnel du

(Suite en page 4)

Reportage *L'employé devenu entrepreneur...*

La Sodicom à Kolwezi ne passe pas inaperçu. Le haut mur de clôture peint en blanc et le double portail métallique ne parviennent pas à étouffer le ronronnement de sa scie mécanique qui couvre le brouhaha de la vie quotidienne...

Hier pourtant, la Sodicom n'existait pas. Ses promoteurs, des anciens agents de la Générale des Carrières et des Mines, pointaient chaque matin à leur travail. Mais lorsque le ciel de la Gécamines s'est assombri; ils ont choisi de s'inscrire à l'opération « Départs volontaires ». Avec une certaine inquiétude. De quoi de mai sera-t-il fait? Parmi eux, Jean ..., ancien assistant médical, l'un des promoteurs de la Scierie.

Alors que certains de leurs collègues s'adonnent à l'achat de biens immobiliers, et que d'autres écumulent les bistrotts, Jean et ses collègues décident d'investir leurs péculs dans la création d'une scierie moderne et vont à l'assaut du mar-



Sodicom à Kolwezi : un bon choix

ché. Après quelques mois d'efforts, Les commandes affluent, dopées par un début de reprise économique.

Le ciel s'éclaircit. La Sodicom emploie désormais dix ouvriers, régulièrement rémunérés. L'ancien assistant médical triomphe : **« Pendant 23 ans, j'étais employé Gécamines, dit-il, aujourd'hui je suis fier d'être employeur ».**

L'expérience de la Sodicom n'est pas unique. Les activités de réinsertion économique des ex employés de la Gécamines se sont diversifiées, et contribuent à créer de l'emploi, surtout en zone rurale.

La peur panique de quitter le paternalisme de la Gécamines n'est plus qu'un souvenir. ..

Les chantiers en cours

Le chantier le plus important sur lequel le COPIREP travaille actuellement est celui de la réforme des entreprises publiques.

Étant donné la spécificité de chacune d'elles, les réflexions sont en train de se faire au cas par cas. Les entreprises ci-après sont actuellement couvertes par ces réflexions : la Gécamines, la SNEL, la REGIDESO et la COHYDRO, l'OCPT, la SNCC, l'ONATRA, CITY TRAIN, LAC, la RVA, la RVM et la RVF ; l'OFIDA, et la SONAS.

En ce qui concerne la restructuration de la Gécamines, **quatre actions importantes ont été réalisées à ce jour.**

- L'exécution du plan social adopté par le Gouvernement et stigmatisé par l'Opération Partant Volontaire.

Cette phase a été relayée par un programme d'accompagnement social dans le cadre de la réinsertion économique des agents qui ont en fait la demande .

- La réalisation de l'audit stratégique par une firme internationale et dont les options de restructuration présentées ont été approuvées par la Commission Économique et Financière du Gouvernement,

- Le recrutement de la firme internationale SOFRECO dans le cadre du programme de stabilisation des activités industrielles de la Gécamines. Le contrat y relatif, approuvé par la Commission Économique et Financière du Gouvernement, et l'approuvé par le Conseil des Ministres a conduit à la mise en place d'une équipe mixte de Gestion recrutée par concours.

- Les évaluations juridiques des accords de partenariats signés par la Gécamines par le cabinet Ducan et Allen, dans la perspective de la définition de ses stratégies de restructuration. Ce travail a été réalisé par un consultant international qui a rendu son rapport.

Secteur des Postes et Télécommunications : OCPT

En ce qui concerne le secteur des PTT, la réforme a été amorcée par la promulgation des lois-cadres n°012/2002 et n°013/2002 sur respectivement les Télécommunications et la Poste, ainsi que la

loi n°014/2002 portant création de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo (ARPTC).

Le COPIREP a financé la création de cet organe appelé à fixer les règles de concurrence dans le secteur, l'a appuyé par un programme de renforcement des capacités humaines et matérielles.

Pour ce qui concerne l'OCPT, deux actions essentielles sont menées à savoir, l'exécution d'un plan social et la restructuration de l'entreprise.

Le Plan Social de l'OCPT adopté par le Gouvernement en date du 23 janvier 2004 comprenait deux volets importants :

- La mise en paiement des retraités, décédés et partants volontaires, Cette mise en paiement s'est déroulée correctement sur l'ensemble du territoire national.
- La réinsertion économique des partants volontaires par la mise en place d'un programme d'accompagnement social.



Opération de paiement des agents de l'Office Congolais des Postes et Télécommunications

La restructuration de l'OCPT a fait l'objet d'une étude pour la définition de ses grands axes, notamment la séparation des activités postales de celles des télécommunications. Ces principaux axes de restructuration ont été proposés au Gouvernement en mars 2005.

Secteur des transports :

Le COPIREP conduit la mise en place d'une agence de régulation des transports (ART). Un consultant international a assuré la formation des animateurs potentiels de cette future agence, par des sessions de formations, des voyages d'études et des stages d'immersion dans les agences existantes dans le monde. Toutefois, cette agence de régulation n'est pas encore opérationnelle.

Et dans le cadre du Projet de transport multimodal, en négociation avec la Banque

Mondiale, nous sommes en train d'élaborer des plans sociaux pour l'ensemble des entreprises du secteur. Des stratégies de partenariat public privé sont en cours d'élaboration.

Secteur de l'énergie

Les travaux sur le secteur de l'énergie intéressent trois sous-secteurs : l'électricité, l'eau et les hydrocarbures.

Des études sont réalisées sur la définition et la formulation de la stratégie de réforme de ces trois sous secteurs

Les travaux en cours dans le secteur de l'énergie, devraient déboucher sur la rédaction de codes respectivement, de l'eau, de l'électricité et des hydrocarbures.

Secteur financier

Dans ce secteur, le COPIREP participe au financement de la restructuration de la **Banque Centrale du Congo**, notamment par le financement de l'audit annuel, le soutien au Greb et le recrutement d'un consultant pour l'audit organisationnel de l'institut d'émission.

De même, le COPIREP est en train de payer des indemnités de sortie aux agents des banques publiques en liquidation (BCA, BCCE et NBK). Cette opération de paiement des décomptes finals touche à sa fin. Des concertations sont également en cours dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies d'accompagnement des ex agents des banques liquidées.

Pour la réforme du secteur des assurances, le COPIREP a soumis au Gouvernement un projet du Code des assurances pour ouvrir le secteur à la compétitivité et permettre à l'assurance de sécuriser les investissements.

Dans ce même cadre, il prépare la restructuration de la SONAS par la commande d'audits financier et organisationnel. Cette restructuration tiendra compte de la libéralisation future du secteur.

Pour ce qui est de l'OFIDA, ses missions de service public le prédestine déjà en une transformation en établissement public. Entre-temps, devant l'urgence d'offrir aux opérateurs économiques un véritable guichet unique de dédouanement, le COPIREP a conduit le processus d'élaboration d'un manuel de procédures intégrées et simplifiées pour le Guichet Unique du Port de Matadi, qui contribue à réduire les tracasseries administratives dans les postes frontaliers. ***

La réforme des entreprises publiques se poursuit...

(suite de la page 2)

du Ministère des Mines (notamment par la vulgarisation du nouveau code minier, la formation sur la fiscalité minière, la dotation en équipements et matériels informatiques) ;

La mise en place du Cadastre minier et d'un système d'enregistrement informatisé des titres miniers ;

Le Centre d'Arbitrage du Congo ;

Le Ministère de la Justice et le système judiciaire, par le renforcement des capacités matérielles et humaines de certains services, cours et tribunaux, notamment à travers le renforcement des capacités de l'Inspection générale de la Justice, Le Journal Officiel pour le renforcement des capacités humaines et matérielles. A cet effet, la Connexion du Journal Officiel au Réseau GLIN qui est le réseau mondial d'informations juridiques est effective. Un appui à l'installation des tribunaux de commerce et des centres d'arbitrage a été fourni.

Les efforts du Copirep s'orientent également vers la Banque Centrale du Congo, pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la liquidation de trois banques publiques et le paiement des indemnités y relatives.

L'Agence Nationale pour la

Promotion des Investissements « ANAPI » en sigle, bénéficie aussi de l'appui du Copirep pour son développement institutionnel, le développement de sa stratégie de promotion, le service aux investisseurs et l'amélioration de l'image de la RDC en vue de générer des investissements.

S'agissant de la réforme des entreprises publiques, l'acte fondateur est la modernisation du cadre juridique et institutionnel régissant les entreprises publiques, afin de pallier aux carences tant décrites de la loi n°78 – 002 portant dispositions générales applicables aux entreprises publiques.

Dans ce cadre, quatre projets de loi ont été élaborés, approuvés par le Conseil des Ministres et transmis au Parlement pour adoption depuis 2004. Il s'agit des projets de loi suivants :

« Projet de loi portant transformation des entreprises publiques », qui vise à transformer les entreprises publiques à caractère industriel et commercial, en société commerciale, et celles qui sont en fait un prolongement de l'Administration, en établissement public ;

« Projet de loi portant sur le désengagement de l'Etat », qui va organiser toutes les formes de désengagement de l'Etat ;

« Projet de loi portant dispositions générales applicables aux établissements publics » ;

« Projet de loi relatif à l'organisation et à la gestion du Portefeuille

de l'Etat ». En attendant l'adoption de ces projets de lois par le Parlement et leur promulgation par le Chef de l'Etat, le COPIREP a préparé et transmis au Ministre du portefeuille en mai 2005, trois projets de décrets qui fixent des mesures transitoires pour une transformation harmonieuse des entreprises publiques.


Il s'agit des textes suivants :

Projets de décret portant reclassement des entreprises publiques,

Projets de décret sur les modalités d'application de la loi portant transformation des entreprises publiques,

Projet de décret fixant le statut type de l'établissement public.

Par ailleurs, le Copirep a amorcé la réforme du Conseil Supérieur du Portefeuille, un maillon important du dispositif institutionnel devant assurer le suivi des entreprises du Portefeuille de l'Etat. ***



Lettre d'informations du Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises Publiques

COPIREP

Une publication de la Cellule de Communication

Troisième année Numéro 05— Juin 2006

Imprimeur

Dépôt légal

Contacts :

www.copirep.org